

Donne-t-on assez la parole aux parents d'élèves ?

L'Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement (OIDEI) vient d'achever une longue enquête menée dans quinze pays d'Europe sur les droits des parents d'élèves. Dans ses conclusions, elle relève que la Suisse occupe la 13^{ème} place du classement, soit l'avant avant dernière place. Cette note globale n'est pas flatteuse et dépend des cantons.

Dans le Jura, la Fédération des associations des parents d'élèves (FAPE) contribue à la mise en œuvre d'un partenariat équilibré entre parents d'élèves, enseignants et autorités. Elle rencontre plusieurs fois par année les responsables du Département de l'Education. Les parents d'élèves semblent sur ce point pleinement associés au bon fonctionnement de notre école, pour le bien des élèves.

C'est toutefois au niveau des cercles scolaires que les parents estiment que leur voix n'est pas toujours entendue et prise en compte.

S'ils sont présents dans les commissions d'école, autorités directes de surveillance, à raison d'un représentant lorsque le cercle scolaire comprend moins de cinq classes et de deux représentants pour moins de dix classes, ils ne disposent que d'une voix consultative et sont exclus des délibérations concernant l'engagement ou le statut d'un enseignant.

Il est important que les parents, soit par le biais des associations, soit par celui des organes de participation, puissent donner leur avis et soutenir des causes visant à améliorer les normes et les prestations d'éducation, en assistant les écoles, en contrôlant les progrès de leurs enfants et en veillant à ce que l'école assume la responsabilité des résultats.

Ainsi leur implication ne se traduirait-elle pas seulement par une contribution sous forme de compétences pratiques et d'énergie, mais renforcerait-elle également le sentiment d'identification aux objectifs de l'école et, simultanément, leur engagement en faveur d'une éducation efficace pour les enfants.

1. Comment le Gouvernement apprécie-t-il les droits actuels des parents d'élèves ?
2. Si besoin et selon les engagements pris à l'époque par la Ministre de la Formation en sa qualité de présidente de la Conférence intercantonale de l'instruction publique visant à renforcer les contacts avec les parents, quelles mesures peuvent-elles être prises pour améliorer la situation sur le plan jurassien ?

Par avance, nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Le 27 septembre 2011

L'auteur :

Serge Caillet